



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La sécurité incendie

**Instruction à l'attention des
Services locaux de sécurité incendie
de la PAROI SUD DE LA GRANDE ARCHE**

Introduction

Le pôle de la sécurité et de la prévention incendie de l'Administration (SG/DAF/SAS/SET) veille au respect de la réglementation incendie dans les bâtiments de l'Administration.

Arche Paroi Sud (APS) : régie par l'arrêté du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Philosophie du règlement : sauvegarde des personnes par une évacuation rapide et sûre, puis sauvegarde des biens.

Niveau de sécurité du bâtiment repose sur 3 grands axes :

- dispositions constructives (compartimentage = principe fondamental en IGH) ;**
- installations techniques de sécurité (surveillance technique) ;**
- moyens humains et conduite à tenir par les usagers face à un incendie (surveillance humaine, évacuation).**

Méconnaître cette dernière condition = abaisser le niveau de sécurité.

=> moyens humains imposés par le règlement :

- 1) 1 service permanent de sécurité incendie (SPSI) dans 1 PC sécurité ;**
- 2) 1 service local de sécurité incendie par niveau (SLSI).**

=> règlement impose l'instruction des SLSI à la conduite à tenir en cas de sinistre.

Environnement du site

Ensemble « Tête Défense Nord »

APS : 110 m
42 niveaux
59000 m²

Toit de l'arche

Paroi sud
de l'arche

Paroi nord
de l'arche

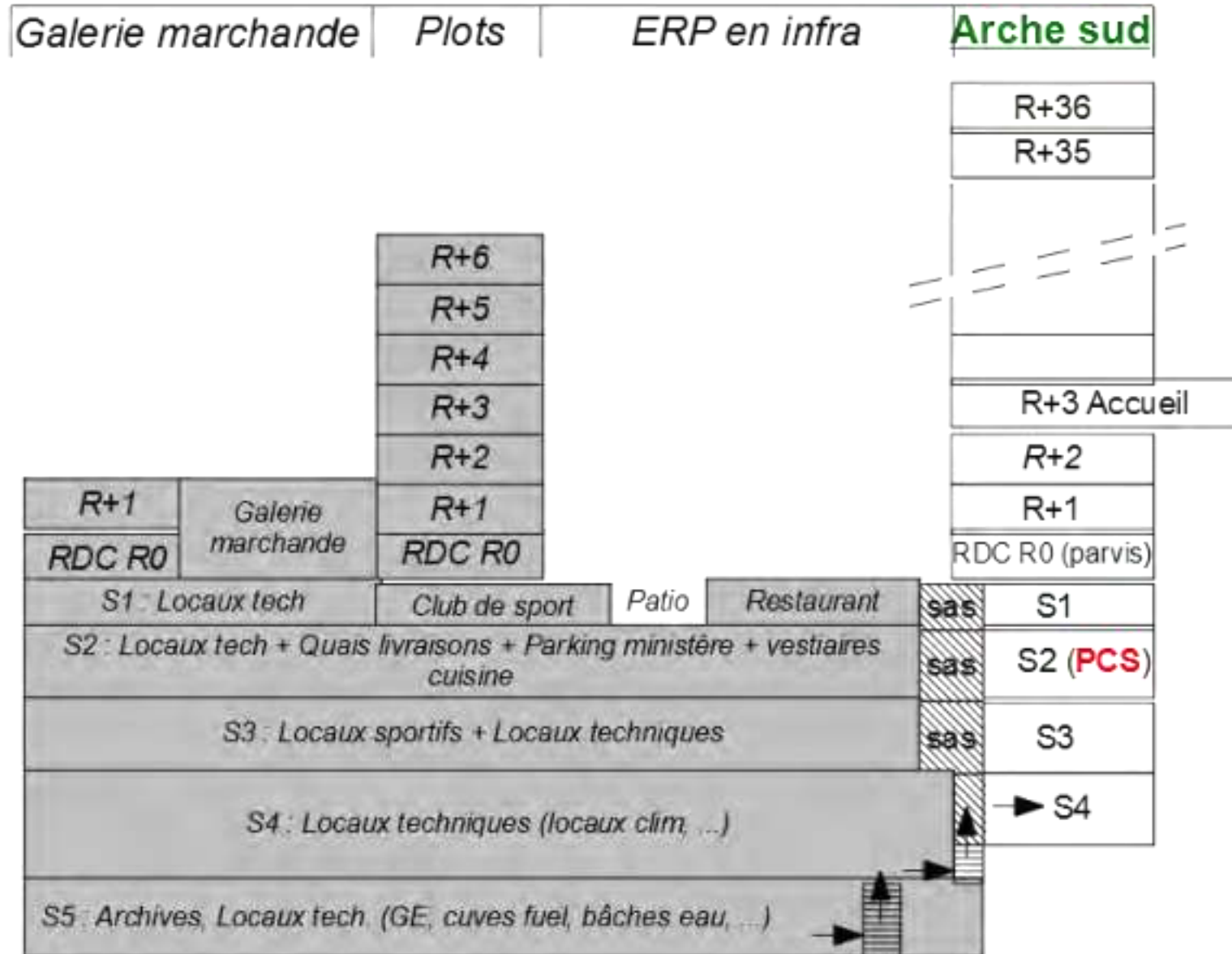
Collines sud

Socle de l'arche

Collines nord

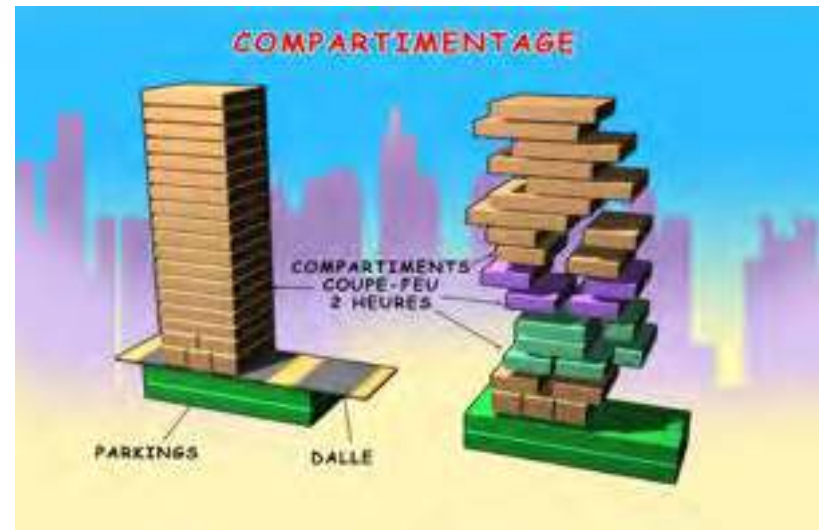
Environnement du site

Plan de coupe (contiguïté Collines Sud)



Dispositions constructives

Notion fondamentale du compartimentage dans les IGH = « boîtes empilées » coupe-feu 2 heures.
En général : 1 compartiment = 1 niveau.



OBJECTIF DE LA REGLEMENTATION

ASSURER LA SAUVEGARDE DES OCCUPANTS



PRÉSERVER LE VOISINAGE



SAUVEGARDER LES BIENS



PRINCIPE DE SECURITE:
Basé sur une évacuation partielle du niveau sinistré



Fondé sur la certitude de pouvoir vaincre le feu en le maintenant 2h au niveau sinistré.



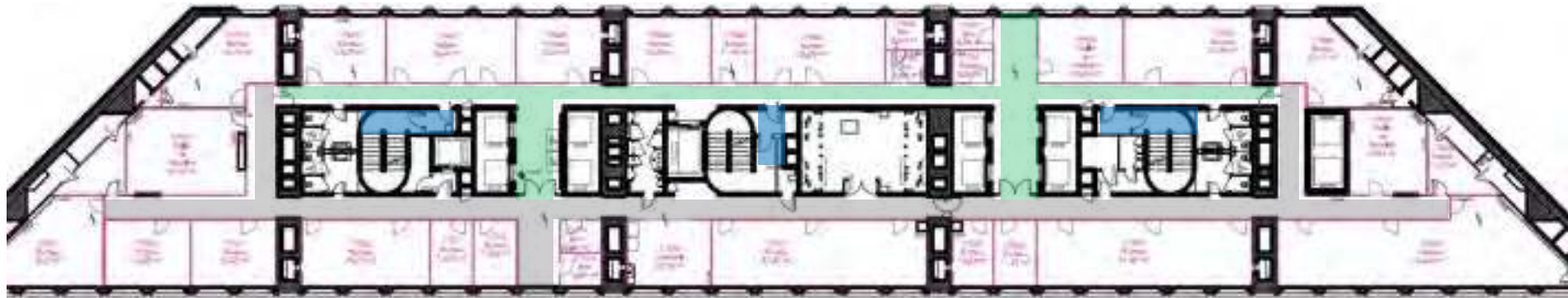
=> Isolement et évacuation du seul niveau sinistré

Dispositions constructives

Compartiment type en superstructure

Nanterre

Paris



 Circulation Horizontale Commune (CHC) = circulation protégée (isolée et désenfumée)

 Circulation Horizontale Privative (CHP)

 Accès escaliers de secours



(Alternance tous les 7 niveaux)



Installations techniques de sécurité



Installations techniques de sécurité



Détecteur automatique d'incendie à T0



[Collecte]

**Système de sécurité incendie (SSI)
PC sécurité niv-2 APS**



[Traitement]



Évacuation : (à T0)
Enclenchement diffuseurs sonores, déverrouillage des issues sous contrôle d'accès.

Dispositifs actionnés de sécurité : (à T0)
Compartimentage : Fermeture portes asservies et clapets coupe feu, non stop ascenseur ;
Désenumage : Ouverture volets désenfumage mécanique.

Mais attention, il ne remplace pas la surveillance humaine.

Installations techniques de sécurité

Moyens d'alerte

Les occupants donnent l'alerte au PC sécurité (ne jamais appeler directement le 15 (Samu) ou le 18 (Pompiers)) :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ARCHE PAROI SUD

EN CAS D'URGENCE : INCENDIE / ACCIDENT / MALAISE

COMPOSER LE :

01 40 81 25 25 depuis toute ligne téléphonique externe
ou le **712** depuis tout poste téléphonique des bureaux
ou enclencher **boîtiers bris de glace interphones** en
circulations

(liaison directe avec le PC sécurité incendie)



Installations techniques de sécurité

Extincteurs portatifs

Les occupants peuvent utiliser les extincteurs portatifs sur des petits départs de feu (lire les instructions sur les extincteurs) :



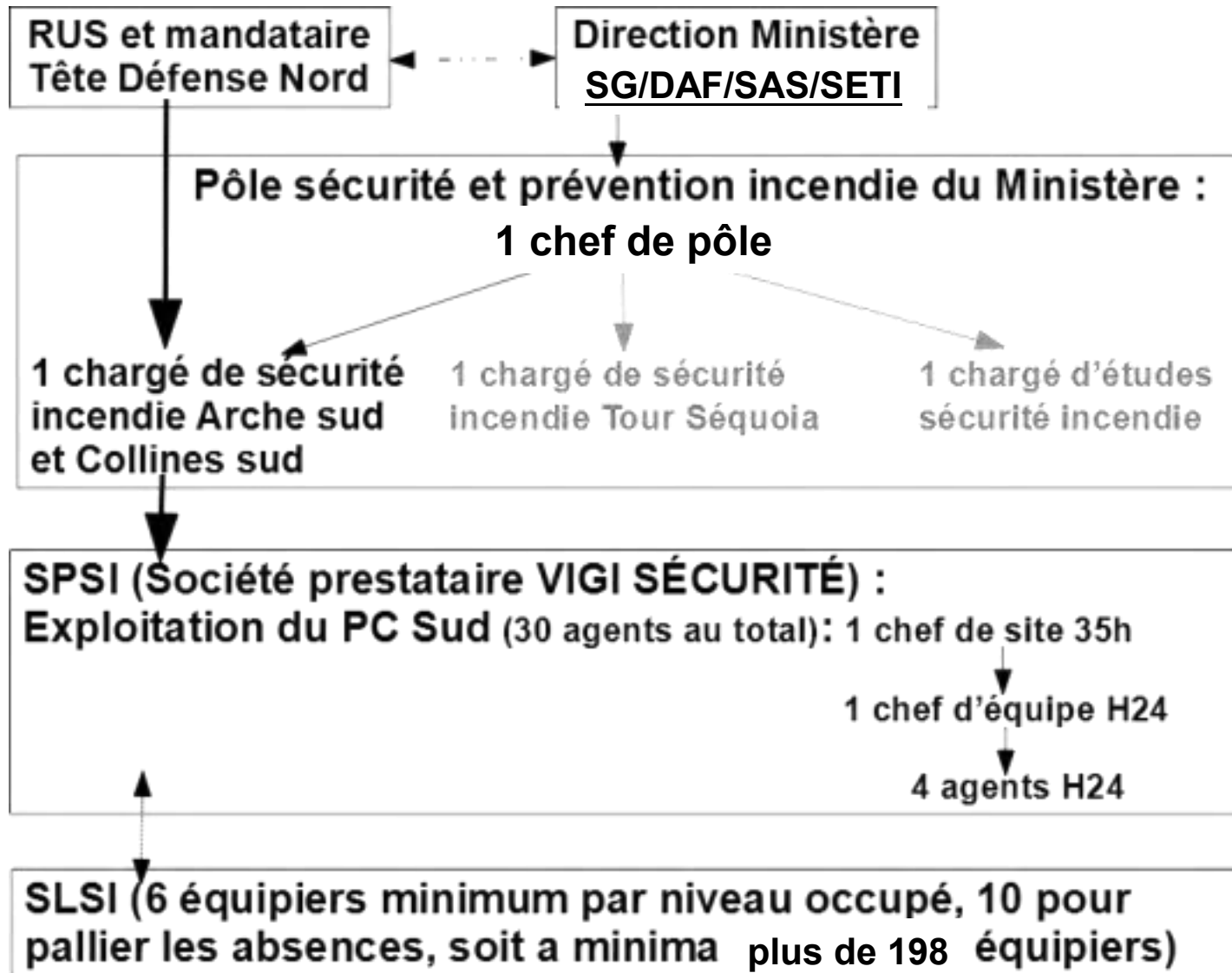
CO2 (pression permanente) : feux d'origine électrique (tableaux électriques, ordinateurs, imprimantes,...).
Attaquer le feu à la base des flammes à au moins 1m.



Eau pulvérisée avec additif (pression non permanente) : feux d'origine autre (cartons, papiers, bois,...).
Attaquer le feu à la base des flammes à au moins 1m.
(+ élec <1000V, attention au ruissellement)

Moyens humains

Organigramme service sécurité incendie



Moyens humains

Missions du SPSI

Présents 24h/24 et 7j/7

Effectuent des rondes de prévention (3 rondes entre 19h et 7h et jours non ouvrés)

Effectuent des essais, contrôles et relevés sur les installations techniques de sécurité

Participent aux exercices d'évacuation

Assurent une première intervention (secours à victime, départ de feu)

Donnent l'alerte vers les secours extérieurs

Accompagnent les secours extérieurs sur intervention

Agents du PC
sécurité incendie
[SSIAP1,2,3 - PSE2]

L'ÉVACUATION

Consignes générales

Dès l'audition de l'alarme sonore :

- Cesser immédiatement toute activité, mettre hors tension les appareils électriques ;
- Fermer les portes des bureaux ou locaux (sans les verrouiller) ;



- Quitter votre étage en empruntant les escaliers de secours, 3 par étage (**ne pas utiliser les ascenseurs**), et vous rassembler au niveau refuge indiqué ci-après (**Évacuation de 1^{ère} phase**) :

- Vous êtes entre les niveaux : 35^{ème} et 07^{ème} : descendre de **4 niveaux** ;
- Vous êtes sur les niveaux : 06, 05, 04 et 03 se rendre dans les halls au niveau 03 ;
- Vous êtes entre les niveaux : 02 à -4 remonter dans les halls du niveau 03.

- Puis attendre les instructions de service de sécurité incendie.

(- Si vous entendez l'alarme au niveau refuge, continuez à descendre de 4 niveaux)

Dans le cas de feu avéré ou autre évènement, vous devrez, sur ordre uniquement :

- Emprunter les escaliers et évacuer vers l'extérieur par les issues de secours niveau 3 jusqu'au point de rassemblement sur le Parvis près des escaliers montant au Dôme (**Évacuation de 2^{ème} phase**).



L'ÉVACUATION

Consignes générales

Vous êtes en présence d'une personne en situation de handicap :

1°) Elle peut se déplacer :

Accompagner la personne ou la faire accompagner jusqu'au niveau inférieur par les escaliers puis utiliser les ascenseurs jusqu'au niveau refuge (première phase).

2°) Elle ne peut pas descendre d'un niveau :

Accompagner la personne ou la faire accompagner dans le sas d'escalier le plus proche, elle y sera en sécurité.

Prévenir le 712 afin que le service de sécurité vienne prendre en charge la personne.



Le cas échéant, accompagner la personne ou la faire accompagner jusqu'à l'espace d'attente sécurisé, situé sur le palier ascenseurs côté Nanterre (zone protégée et équipée d'un moyen de communication avec le PC sécurité). Contacter le PC sécurité afin qu'il vienne rapidement prendre en charge la personne.

Ne jamais la laisser seule.



L'ÉVACUATION

Consignes générales

Plans d'évacuation :







L'ÉVACUATION

Consignes spécifiques aux SLSI

Missions du SLSI (en plus des consignes générales)

SLSI (1 par niveau, 6 équipiers minimum) : « 1^{ère} ligne » dans la chaîne d'alerte et d'intervention face à un sinistre dans le niveau concerné.

- 1) Alerter le SPSI ;  
- 2) Organiser l'évacuation du compartiment :
Dès l'audition de l'alarme, les équipiers du SLSI se rassemblent et se distribuent les rôles :
 - Diriger les occupants vers les escaliers de secours jusqu'au niveau refuge en utilisant les escaliers ; 
 - S'assurer de l'évacuation de tous les occupants en ratissant l'ensemble des locaux, y compris les salles de réunion et les sanitaires (fermer les portes) ;
 - Prendre en charge les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite ; 
- 3) Rendre compte au service de sécurité (portes verrouillées..).

Autre missions dévolues au SLSI en cas de sinistre :

- Vérifier l'isolement du compartiment par la fermeture des portes coupe-feu ;
- Mettre en œuvre les moyens de premiers secours.



Dans tous les cas, toutes ces actions seront doublées par le SPSI (« 2^{ème} ligne »).
Si nécessaire, intervention secours extérieurs BSPP (« 3^{ème} ligne »).

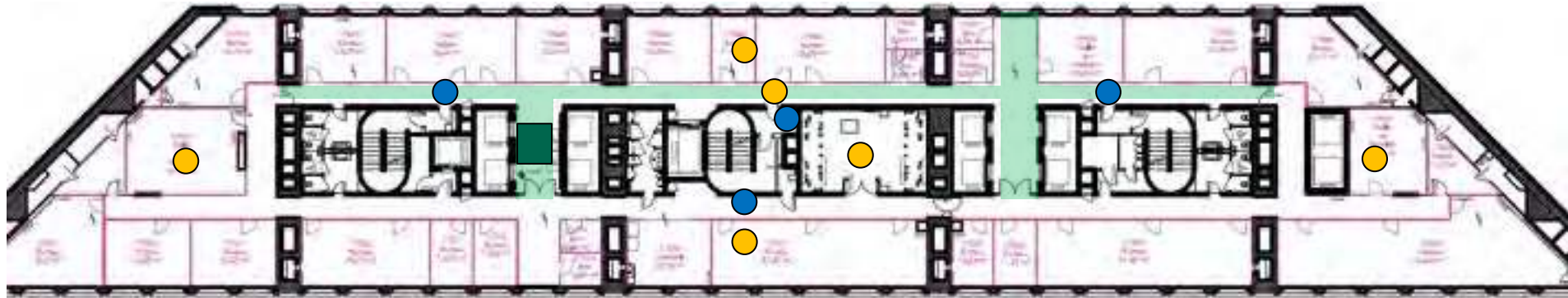
L'ÉVACUATION

Consignes spécifiques aux SLSI

Exemples de situations en fonction de l'effectif du SLSI

Nanterre

Paris



6 équipiers ● + 4 équipiers ●



■ Lieu de rassemblement du SLSI



3 équipiers

Intervention BSPP

Malgré un feu, la vie continue dans les autres niveaux.

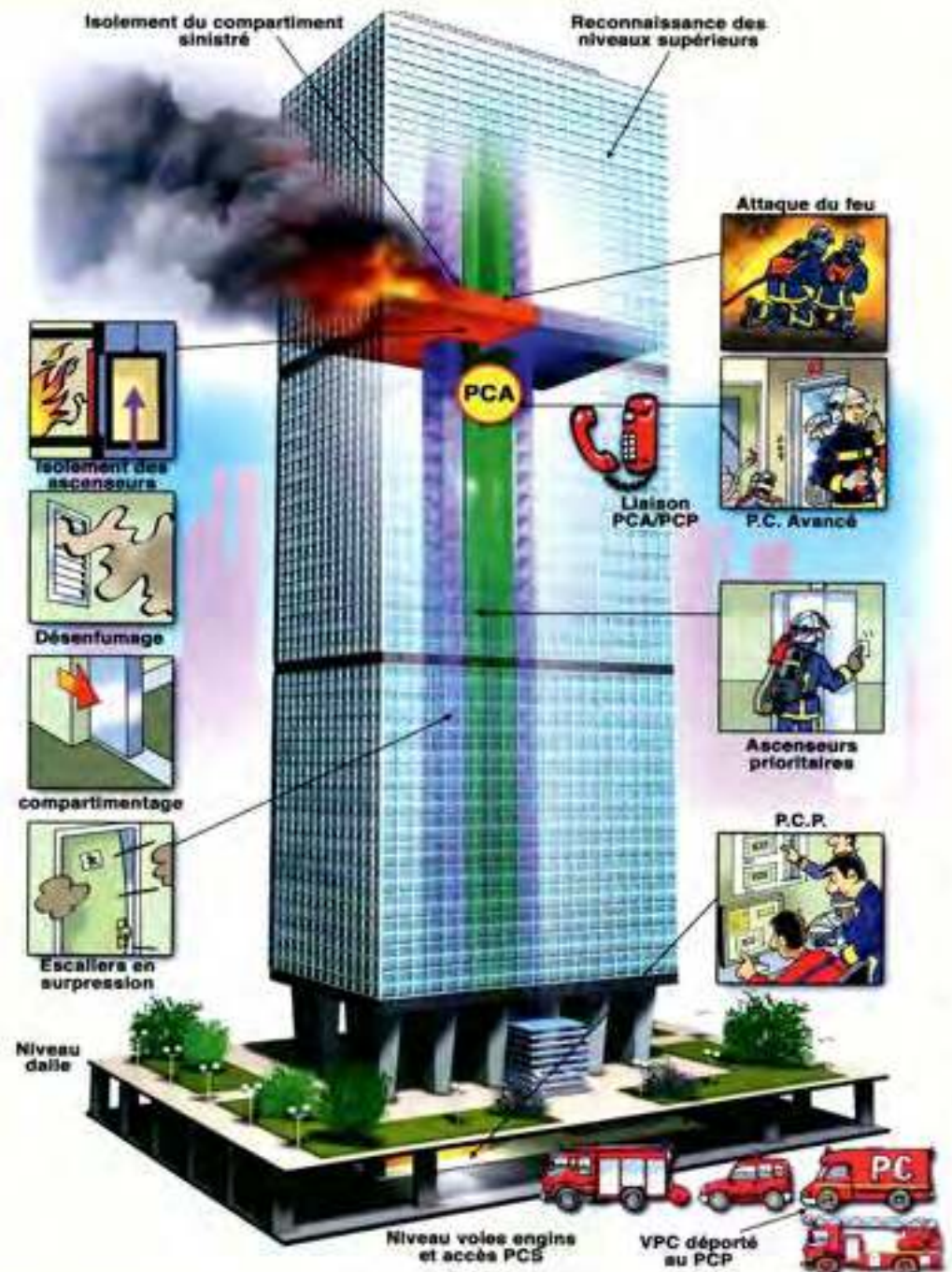
Dans les faits :

=> évacuation au minimum de l'étage en-dessous et au-dessus pour faciliter l'intervention des pompiers.

Évacuation d'un niveau : 2 à 3mn en moyenne (avec l'aide des SLSI).

Intervention PC sécurité : 2mn

Intervention BSPP : 3 à 5mn



Les interdits en IGH

Extrait article GH64 du règlement de sécurité des IGH

(« Interdictions diverses ») :

« Il est interdit aux propriétaires, aux occupants et aux exploitants :

- d'introduire, de stocker et d'utiliser des combustibles solides, liquides ou gazeux et des hydrocarbures liquéfiés [...] ;
- de déposer ou d'installer des objets ou matériels [...] dans les dégagements communs ; [...] »

+ Limitation de la charge calorifique (<480 MJ/m² en moyenne par niveau)

=> Limiter la quantité de mobilier et papier dans les bureaux.

+ Équipements électriques individuels (chauffages d'appoint, guirlandes, cafetières,...) à proscrire.

+ Accessibilité permanente des moyens de secours (ouvrants secours, portes,...).

La sécurité incendie

Illustration d'un incendie dans un bureau :

[INCENDIE - flashover CBUF.avi](#)

QUESTIONS

(Visites compartiment + PC sécurité)

***(Brassards : bureau 18N64 + à rendre par les sortants :
prévenir des changements de poste via vos correspondants)***



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FIN

Merci de votre attention